

Aide à la diffusion de spectacles musicaux pour le jeune public

SACEM

Présentation du dispositif

- L'aide à la diffusion de spectacles musicaux pour le jeune public de la Sacem a pour objectif d'encourager la diffusion de spectacles musicaux pour le jeune public dans les différents répertoires représentés par la Sacem (musiques actuelles, jazz, musiques du monde, musique contemporaine, ciné-concert, etc.).
- L'attention sera portée aux spectacles ambitieux qui défendent un propos affirmé et original clairement exposé, porté par un travail de mise en scène et de scénographie significatif.
- La priorité sera donnée aux tournées qui intègrent des actions pédagogiques.

Montant de l'aide

- Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 10 000 €.

Informations pratiques

- Le dossier de demande devra comporter les éléments suivants :
 - le descriptif du spectacle, textes, revue de presse...,
 - la vidéo : extraits du spectacle ou teaser,
 - la liste des dates/plan de tournée : dates confirmées et dates en négociation,
 - les biographies de l'équipe artistique : producteur, compositeur, auteur, interprètes, metteur en scène, créateur lumières, décors, costumes, etc.,
 - la présentation des actions pédagogiques,
 - le budget de la tournée et plan de financement,
 - la copie de la licence d'entrepreneur de spectacle,
 - pour une participation au festival d'Avignon : ajouter un budget prévisionnel ainsi qu'un plan média/com.

Organisme

SACEM

- 225 avenue Charles de Gaulle
92528 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex
Téléphone : 01 47 15 47 15
Web : www.sacem.fr